

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 3

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17H45.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
45*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mmes DUHART, BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, MM. ALLEMAN, SÉVILLA, Mmes ZITTEL, BENSOUSSAN, LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, BOUTONNET-LOUSTAU, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mmes BROCARD, HERRERA LANDA, MM. ABADIE, BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. AGUERRE à M. UGALDE ; Mme BISAUTA à M. ETCHEGARAY ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Entendu le rapport de M. le Maire,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Il appartient au conseil municipal, en vertu des dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et en application de l'article L.1414-2 du même code, d'élire en son sein les membres, titulaires et suppléants, de la commission d'appel d'offres.

Il est précisé que ladite commission revêt un caractère permanent pour la durée du mandat et qu'elle interviendra sur l'ensemble des marchés pour lesquels elle a compétence au regard du code de la commande publique.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée, outre l'autorité habilitée à signer les marchés (ou son représentant), président, de cinq membres élus parmi les conseillers municipaux. De plus, il doit être procédé à l'élection de cinq membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'empêchement ou d'absence définitive de ceux-ci.

En application de l'article L.2121-22 du CGCT et des articles D.1411-3 à D.1411-5 du même code, l'élection de l'ensemble des membres se déroule au scrutin de liste, secret, sans panachage ni vote préférentiel, et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

Conformément aux dispositions énoncées ci-dessus, il est donc proposé au conseil municipal d'élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Deux listes sont proposées au scrutin :

Liste de la majorité, « Bayonne, toujours un temps d'avance » :

Titulaires : Serge Arcouet, Sophie Castel, Marie-Noëlle Larré, Philippe Daubisse, Xabier Parrilla-Etchart.

Suppléants : Christian Millet-Barbé, Françoise Brau-Boirie, Etienne Boutonnet-Loustau, Yves Ugalde, Sylvie Meyzenc.

Pour la liste d'opposition « Bayonne Ville Ouverte - Demain Bayonne / Bihar Baiona » :

Titulaires : Juliette Brocard, Mixel Esteban, Colette Capdevielle.

Suppléants : Alain Duzert, Cathy Liousse, Florence Dupreuilh.

Aucune autre liste n'étant proposée, il peut être procédé aux opérations de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, en présence du secrétaire de séance et de MM. Erremundeguy et Duzert, assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre d'inscrits.....45
- Ne prennent pas part au vote..... 0
- Nombre de votants45
- Nombre de bulletins blancs 0
- Nombre de bulletins nuls..... 0
- Suffrages exprimés45
- Majorité absolue23

Ont obtenu :

- Liste de Serge Arcouet.....35 voix
- Liste de Alain Duzert.....10 voix

Sont élus :

Pour la liste « Bayonne, toujours un temps d'avance » :

Titulaires : Serge Arcouet, Sophie Castel, Marie-Noëlle Larré, Philippe Daubisse.

Suppléants : Christian Millet-Barbé, Françoise Brau-Boirie, Etienne Boutonnet-Loustau, Yves Ugalde.

Pour la liste « Bayonne Ville Ouverte - Demain Bayonne / Bihar Baiona » :

Titulaire : Juliette Brocard.

Suppléant : Alain Duzert.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne